

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 00971

Numéro SIREN : 662 043 405

Nom ou dénomination : ARQUUS

Ce dépôt a été enregistré le 04/09/2020 sous le numéro de dépôt 17447

Greffe du tribunal de commerce de Versailles



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 04/09/2020

Numéro de dépôt : 2020/17447

Déposant :

Nom/dénomination : ARQUUS

Forme juridique : Société anonyme

N° SIREN : 662 043 405

N° gestion : 2002 B 00971

n° de
gestion

n° de
dépôt



04 SEP. 2020

ARQUUS

Société par actions simplifiée au capital de 28.016.640 euros

Immatriculée au R.C.S. de VERSAILLES sous le n° 662 043 405

Siège social : 15 bis, allée des Marronniers, Camp de Satory – 78000 Versailles

n° de
facture

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 30 06 2020

L'an DEUX MILLE VINGT
Le 30 juin à 09 heures 30

La société RENAULT TRUCKS, société par actions simplifiée au capital de 50.000.000 €, immatriculée au RCS de LYON sous le n° 954 506 077, dont le siège social est établi 99 Route de Lyon – 69800 SAINT-PRIEST, représentée par son Président Monsieur Bruno BLIN,

Propriétaire de la totalité des 1.867.776 actions de 15 € de valeur nominale chacune, composant le capital de la société ARQUUS, société par actions simplifiée au capital de 28.016.640 €, dont le siège social est situé 15 bis, allée des Marronniers, Camp de Satory – 78000 Versailles, immatriculée au RCS de VERSAILLES sous le n° 662 043 405, ci-après « la Société ».

A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé ont été établis par Monsieur Emmanuel LEVACHER, Président non associé de la Société.

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A L'ORDRE DU JOUR SUIVANT:

- Présentation du rapport de gestion du Président sur l'activité de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Présentation du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Approbation des comptes annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce ;
- Pouvoirs.

Le Cabinet DELOITTE, Commissaire aux Comptes de la Société, a été dûment informé du projet de ces décisions par courrier électronique et lettre recommandée avec accusé de réception le 12 juin 2020.

PV D.A.U ARQUUS 30.06.2020



Signature

Les représentants du Comité Social et Economique ont été dûment informés du projet de ces décisions par courrier électronique en date du 17 juin 2020.

Préalablement à l'adoption des projets de décisions qui lui sont soumis, l'associé unique a pris connaissance des documents suivants :

- copie des informations adressées au Commissaire aux Comptes et aux représentants du Comité Social et Economique, ainsi que l'avis de réception le cas échéant ;
- un exemplaire des statuts de la Société,
- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) ;
- le rapport de gestion du Président sur l'activité de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- le texte des projets des résolutions.

L'associé déclare que les documents et renseignements qui doivent lui être communiqués préalablement à la présente consultation ont été tenus à sa disposition au siège social et déclare avoir eu l'ensemble des informations suffisantes pour délibérer valablement.

A l'issue de quoi, l'associé unique de la Société a statué ainsi qu'il suit :

PREMIERE DECISION

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019 et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 24 824 725.02 €.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion.

En conséquence, l'associé unique donne quitus à Monsieur Emmanuel LEVACHER de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, l'associé unique approuve les dépenses et charges non déductibles du résultat fiscal visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts et autres réintégrations diverses pour un montant global de 44.855.243 €.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.



DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à la somme de 24 824 725,02€, de la manière suivante :

- Report à nouveau 3.441.443,40 €
- Autres réserves 21 .383. 281,62 €

Après ces dotations et affectations :

- Le poste « Report à nouveau » s'élève à : 20.474,59 €
- Le poste « Autres Réserves » s'élève à : 76. 250. 549,13 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société s'élèvent à 123.911.807 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique prend acte des sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, comme suit :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement (en euros)
	Dividendes (en euros)	Autres revenus distribués (en euros)	
31 décembre 2018	0	0	0
31 décembre 2017	0	0	10.000.000
31 décembre 2016	0	0	0

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L.227-10 du Code de Commerce, l'associé unique prend acte qu'aucune convention visée à cet article n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

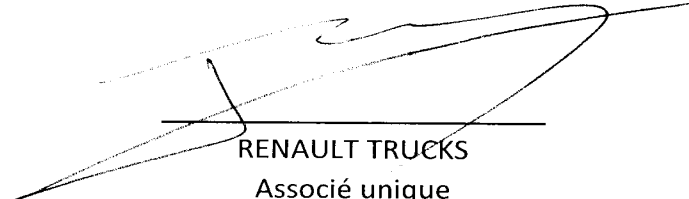
Cette décision est adoptée par l'associé unique.

BS

QUATRIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité qu'il appartiendra.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.


RENAULT TRUCKS
Associé unique
Représenté par Monsieur Bruno Blin, Président

ARQUUS SAS
Exercice clos le 31 décembre 2019

BILAN					
Exercice clos le 31 décembre 2019					
	Note	2019			en kilos euros 2018
ACTIF		Brut	Amort. & Déprec.	Net	Net
Immobilisations incorporelles	3.1	9 932,2	(8 481,3)	1 450,9	1 676,8
Terrains		3 897,1	(819,0)	3 078,1	2 411,4
Constructions		28 064,1	(13 040,8)	15 023,2	9 868,2
Installations techniques, mat. et outillages industriels		23 376,7	(16 122,5)	7 254,1	7 521,2
Autres immobilisations corporelles		14 685,4	(11 886,2)	2 799,2	4 260,1
Immobilisations en cours		2 188,5	0,0	2 188,5	7 875,2
Avances et acomptes		0,0	0,0	0,0	0,0
Immobilisations corporelles	3.2	72 211,7	(41 868,5)	30 343,2	31 936,1
Titres de participation	5.2	62 992,9	0,0	62 992,9	62 992,9
Créances rattachées à des participations	3.5	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres titres immobilisés	5.2	624,3	0,0	624,3	624,3
Prêts	3.5	1 092,0	0,0	1 092,0	1 001,0
Autres immobilisations financières	3.5	833,5	0,0	833,5	822,5
Immobilisations financières	3.3	65 542,8	0,0	65 542,8	65 440,8
ACTIF IMMOBILISE		147 686,7	(50 349,9)	97 336,8	99 053,8
Matières premières, approvisionnements		169 480,9	(23 202,9)	146 278,0	91 766,4
En-cours de production de biens et services		11 152,5	0,0	11 152,5	242,8
Produits intermédiaires et finis		33 215,0	(1 450,7)	31 764,3	9 400,3
Marchandises		0,0	0,0	0,0	0,0
Stocks et en-cours	3.4	213 848,4	(24 653,5)	189 194,8	101 409,5
Avances et acomptes versés sur commandes	3.5	46 900,9	0,0	46 900,9	41 958,5
Créances clients et comptes rattachés	3.5	702 878,2	(1 605,6)	701 272,6	449 122,8
Autres créances	3.5 et 3.6	33 310,1	0,0	33 310,1	25 810,2
Créances	3.5	736 188,3	(1 605,6)	734 582,7	474 933,0
Disponibilités	3.13	20 749,0	0,0	20 749,0	11 749,3
Charges constatées d'avance	3.6	1 469,6	0,0	1 469,6	8 912,8
ACTIF CIRCULANT		1 019 156,2	(26 259,2)	992 897,0	638 963,2
Ecarts de conversion actif		0,0	0,0	0,0	1,0
TOTAL DE L'ACTIF		1 166 842,9	(76 609,0)	1 090 233,8	738 017,9

ARQUUS SAS
Exercice clos le 31 décembre 2019

BILAN		<i>en kilos euros</i>	
Exercice clos le 31 décembre 2019		2019	2018
	Note	Net	Net
PASSIF			
Capital		28 016,6	28 016,6
Primes liées au capital social		7 796,3	7 796,3
Ecart de réévaluation		369,1	369,1
Réserves légales		2 801,7	2 801,7
Autres réserves		54 873,4	54 873,4
Report à nouveau		(3 420,1)	20,5
Résultat de l'exercice		24 824,7	(3 441,4)
Subventions d'investissement		1 113,3	934,0
Provisions réglementées		7 537,7	6 503,3
CAPITAUX PROPRES	3.7	123 911,8	97 873,4
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	3.8	12 118,7	10 898,4
Autres provisions	3.9	14 205,7	14 373,9
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		26 324,3	25 272,3
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		417,2	263,2
Emprunts et dettes financières divers		119 255,4	3 799,3
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		527 577,1	419 435,8
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		151 837,5	86 771,1
Dettes fiscales et sociales		94 706,1	70 769,4
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		1 215,1	805,7
Autres dettes		24 342,9	11 297,5
Produits constatés d'avance		20 152,8	21 503,6
DETTES	3.10 et 3.11	939 504,3	614 645,6
Ecarts de conversion passif		493,4	226,6
TOTAL DU PASSIF		1 090 233,8	738 017,9

ARQUUS SAS
Exercice clos le 31 décembre 2019

COMPTE DE RESULTAT
Exercice clos le 31 décembre 2019

en kilos euros

	Note	2019	2018
Production vendue - biens		528 730,3	369 275,0
Production vendue - services		32 962,4	50 040,9
Chiffre d'affaires net	4.1	561 692,7	419 316,0
Production stockée		33 003,0	(4 351,8)
Production immobilisée		(0,0)	936,1
Subventions d'exploitation		6,4	27,4
Reprises sur amortissements, provisions et dépréciations	4.2	7 842,9	8 010,5
Transferts de charges	4.2	6,7	36,9
Autres produits		53,8	93,5
Produits d'exploitation		602 605,6	424 068,6
Achats de matières premières et autres approvisionnements		(288 972,1)	(141 839,7)
Variation de stock de matières premières et autres approvisionnements		56 044,7	5 501,6
Autres achats et charges externes	4.4	(236 832,5)	(207 271,8)
Impôts, taxes et versements assimilés		(5 610,7)	(4 728,0)
Salaires et traitements		(44 970,4)	(40 020,5)
Charges sociales		(21 132,6)	(17 386,0)
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations	3.1 et 3.2	(4 656,5)	(4 896,1)
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	4.2	(1 262,4)	(1 115,9)
Dotations aux provisions	4.2	(8 895,9)	(14 098,1)
Autres charges		(52,7)	(1 079,2)
Charges d'exploitation		(556 341,1)	(426 933,9)
RESULTAT D'EXPLOITATION		46 264,5	(2 865,3)
Produits financiers de participations		(0,0)	(0,0)
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		102,2	26,3
Autres intérêts et produits assimilés		520,4	252,4
Reprises sur provisions et transferts de charges		1,0	60,8
Différences positives de change		283,2	272,0
Produits financiers		906,8	611,4
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		(0,0)	(0,0)
Intérêts et charges assimilées		(436,0)	(264,6)
Différences négatives de change		(221,9)	(218,7)
Charges financières		(657,9)	(483,3)
RESULTAT FINANCIER	4.5	248,9	128,1
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		46 513,4	(2 737,1)

ARQUUS SAS
Exercice clos le 31 décembre 2019

COMPTE DE RESULTAT (suite)
Exercice clos le 31 décembre 2019

en kilos euros

	Note	2019	2018
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		(0,0)	(0,0)
Produits exceptionnels sur opérations en capital		70,3	427,5
Reprises sur provisions		803,2	1 190,4
Transferts de charges		(0,0)	(0,0)
Produits exceptionnels		873,6	1 617,8
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		(18 049,7)	(3 813,0)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		(9,2)	(292,1)
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		(1 837,7)	(1 527,7)
Charges exceptionnelles		(19 896,6)	(5 632,8)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	4.7	(19 023,1)	(4 015,0)
PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS		(0,0)	(361,4)
IMPOT SUR LES BENEFICES	4.8	(2 665,5)	3 672,0
<u>RESULTAT DE L'EXERCICE</u>		24 824,7	(3 441,4)



C. Plu

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La Société est filiale du groupe Volvo depuis le 02 janvier 2001.

Elle a pour activité « la conception, les études, les recherches, le développement de tous véhicules, matériels et équipements militaires et de tous éléments s'y rapportant, ainsi que la fabrication, commercialisation, achat, vente, échange, adaptation, réparation, maintenance notamment en conditions opérationnelles desdits véhicules, matériels, équipements et éléments, et que les conseils et services associés, la conclusion et l'exécution de tous contrats et marchés s'y rattachant ».

Les états financiers de la Société Renault Trucks Defense SAS sont à apprécier dans le cadre de son appartenance au Groupe Volvo.

II. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Les comptes sociaux de Renault Trucks Défense SAS sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Régl. ANC no 2016-07 du 4-11-2016 relatif au PCG).

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Seules sont exprimées les informations significatives.

2.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles (principalement des logiciels et des droits commerciaux) figurent au bilan pour leur valeur historique et sont amorties sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilisation prévue, généralement comprises entre 3 et 9 ans.

2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition; toutefois les immobilisations acquises antérieurement au 31 décembre 1986 ont été réévaluées à cette date.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilisation prévue, à compter de la fin de la période d'acquisition. Le supplément d'amortissement constaté selon les règles fiscales en vigueur est enregistré en amortissement dérogatoire au passif du bilan.

Les durées d'amortissement sont définies pour chaque catégorie d'immobilisation, et sont les suivantes :

- | | |
|--------------------------------------|-------------|
| - Constructions | 25 à 30 ans |
| - Aménagements et installations | 12 à 20 ans |
| - Matériels | 10 à 20 ans |
| - Outillages et machines spécifiques | 3 à 8 ans |
| - Autres immobilisations corporelles | 3 à 10 ans |

Un amortissement accéléré est constitué, le cas échéant, lorsque les plans de production prévoient une durée de vie plus courte que celles décrites ci-dessus.

De plus, une dépréciation est constituée, le cas échéant, lorsque la rentabilité future estimée des installations ne permet pas de couvrir leur valeur nette comptable.

2.3. Immobilisations financières

Les participations figurent au bilan pour leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Les autres titres immobilisés figurent au bilan pour leur coût d'acquisition.

Des dépréciations sont constituées si nécessaire, de manière à ramener la valeur comptable nette des titres de participation à leur valeur d'utilité. Celle-ci est généralement déterminée sur la base de la quote-part des capitaux propres détenus et des perspectives d'évolution, le cas échéant. La valeur d'utilité est déterminée sur la base de la valeur d'entreprise nette d'endettement. La valeur d'entreprise est évaluée à partir d'une actualisation des flux d'exploitation futurs de trésorerie de la filiale.

De plus, des provisions pour risques sont constituées, si nécessaire, à hauteur des capitaux propres négatifs.

Les prêts en devises sont comptabilisés au cours de couverture, le cas échéant.

2.4. Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours sont évalués au coût de revient. Le coût de revient correspond au coût d'acquisition ou au coût de production. Ce dernier incorpore, sur la base d'un niveau d'activité normal, les charges directes et indirectes de production.

Des dépréciations sont constituées lorsque la valeur nette de réalisation estimée est inférieure au coût de revient.

2.5. Créances clients

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées en fonction des risques de non recouvrement, appréciés au cas par cas.

2.6. Mesures de restructuration

Le coût des mesures de restructuration est comptabilisé dès lors qu'elles font l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution. Les effets d'actualisation sont comptabilisés uniquement lorsqu'ils sont significatifs.

2.7. Engagements de retraite et assimilés

Une provision est comptabilisée au passif du bilan. Les avantages au personnel à prestations définies étant des passifs à long terme, la provision constituée correspond au financement dans le temps de la dette de l'employeur à l'égard de ses salariés. La charge est calculée sur la base des évaluations à la clôture de l'exercice précédent, les effets de changements d'hypothèses et de variations d'effectifs constituent des écarts actuariels qui sont pris en charge l'exercice suivant sur la durée résiduelle de vie active des salariés pour la quote-part qui excède le corridor (10% des droits acquis).

Les provisions comptabilisées ont tenu compte de l'impact de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale de 2008 qui prévoyait que la mise à la retraite à l'initiative de l'employeur ne serait plus possible entre 60 et 65 ans à compter du 1er janvier 2010, et que toute mise à la retraite, quel que soit l'âge de départ, serait taxée à 25% en 2008 et à 50% à partir de 2009. Les effets de cette Loi ont été enregistrés en "coût des services passés", et pris en charge selon un mode linéaire sur la durée résiduelle de vie active des salariés.

Conformément aux options ouvertes par la recommandation ANC 2013-02, l'ancienne recommandation CNC n°2003-R01 est toujours appliquée (méthode 1).

2.8. Litiges

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la Société est impliquée, fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires sont constituées pour couvrir les risques estimés.

2.9. Garantie

Les coûts, supportés ou prévus, relatifs à la garantie des véhicules et pièces vendus, sont pris en charge dans l'exercice au cours duquel les ventes sont enregistrées. Les provisions pour coûts de garantie prévisibles relatifs aux produits vendus sont déterminées à partir d'une estimation statistique sur la base de données historiques (véhicules tactiques, VBCI).

La garantie des véhicules civils achetés à Renault Trucks SAS est supportée par Renault Trucks SAS et incluse dans le prix de vente.

Par ailleurs, la Société traite certains incidents découverts après le début de la commercialisation du véhicule, par le biais de campagnes de rappel. Une campagne de rappel a un caractère préventif, curatif ou sécuritaire couvrant une période de production très précise. Les provisions pour campagne

de rappel sont estimées en fonction de leur solution technique préconisée et sont comptabilisées dès que la décision d'engager la campagne est prise.

Les recours engagés auprès des fournisseurs sont comptabilisés lorsque leur récupération est jugée quasi certaine. Ils figurent dans les autres créances.

2.10. Provisions réglementées

Les provisions réglementées sont, le cas échéant, dotées et reprises selon les règles fiscales en vigueur (amortissements dérogatoires).

2.11. Chiffre d'affaires

Les ventes de biens sont comptabilisées au moment où l'essentiel des risques et avantages liés à la propriété a été transféré au client.

Les coûts, supportés ou prévus, relatifs aux opérations annexes à la vente (formation, coûts de préparation des véhicules, garanties spécifiques, fournitures...) sont pris en charge dans l'exercice au cours duquel les ventes sont enregistrées. Les provisions pour opérations annexes à la vente relatives aux produits vendus sont déterminées le plus souvent à partir d'une estimation statistique sur la base de données historiques.

Les contrats à long terme sont comptabilisés conformément à la méthode à l'avancement.

Lorsque le résultat à terminaison peut être estimé de manière fiable, cette méthode consiste à prendre en compte le chiffre d'affaires et le résultat en fonction du degré d'avancement atteint et à provisionner la totalité des pertes à terme, en cas de contrat déficitaire, indépendamment du degré d'avancement. Lorsque le résultat à terminaison ne peut être estimé de manière fiable, le montant inscrit en chiffre d'affaires est limité à celui des charges ayant concouru à l'exécution du contrat.

2.12. Subvention d'exploitation

Les subventions d'exploitation soumises à conditions suspensives sont prises en compte en résultat au fur et à mesure de la réalisation des objectifs et des dépenses engagées en matière de recherche et d'industrialisation.

2.13. Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement sont pris en charge dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

III NOTES SUR LE BILAN

3.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles concernent principalement des licences.

La valeur nette au 31 décembre 2019 s'élève à 1 450,9 K€ et la dotation aux amortissements de l'exercice à 263,5 K€ (256,2 K€ au 31 décembre 2018).

3.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeurs brutes	31/12/2018	<i>dont écart rééval. libre</i>	Acquisitions & augmentat.	Cessions & diminut.	31/12/2019
Terrains	3 128 620,00		768 461,03		3 897 081,03
Constructions	21 779 725,79		6 284 341,07		28 064 066,86
Installations tech, mat & outil.	22 219 181,13		1 222 057,48	64 576,00	23 376 662,61
Autres immos corporelles	14 513 789,59		221 185,25	49 555,42	14 685 419,42
Immos en cours	7 875 233,19			5 686 770,45	2 188 461,74
Avances et acomptes	-				-
Total	69 516 549,70		8 496 044,83	5 800 901,87	72 211 691,66

Amortissements & Dépréciations	31/12/2018		Dotations & augmentat.	Reprises & diminut.	31/12/2019
Terrains	717 228,99		101 724,00		818 952,99
Constructions	11 911 518,94		1 129 301,46		13 040 820,40
Installations tech, mat & outil.	14 697 933,53		1 479 936,88	55 332,85	16 122 537,56
Autres immos corporelles	10 253 726,07		1 682 057,40	49 555,42	11 886 228,05
Total	37 580 407,53		4 393 019,74	104 888,27	41 868 539,00

Valeurs nettes	31 936 142,17				30 343 152,66
-----------------------	----------------------	--	--	--	----------------------

Les acquisitions de l'exercice pour les immobilisations corporelles s'élèvent à 8 496 K€ (11 416 K€ au 31 décembre 2018), les cessions pour cette même catégorie s'élèvent à 5 801 K€ (754 K€ au 31 décembre 2018). La dotation aux amortissements s'élève à 4 393 K€ (4 640 K€ au 31 décembre 2018).

3.3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	<i>en kilos d'euros</i>			
Valeurs brutes	31/12/2018	Acquisitions & augmentat.	Cessions & diminut.	31/12/2019
Participations	62 992,9			62 992,9
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	624,3			624,3
Prêts et autres immobilisations financières	1 823,6	102,0		1 925,5
Total	65 440,8	102,0	0,0	65 542,8
Dépréciations	31/12/2018	Dotations & augmentat.	Reprises & diminut.	31/12/2019
Participations et autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
Total	0,0	0,0	0,0	0,0
Valeurs nettes	65 440,8			65 542,8

3.4. STOCKS

	<i>en kilos euros</i>	
	2019	2018
Matières premières, approvisionnement	146 278,0	91 766,4
En-cours de production de biens et services	11 152,5	242,8
Produits intermédiaires et finis	31 764,3	9 400,3
Valeurs nettes	189 194,8	101 409,5
dont valeur brute	213 848,4	124 800,6
dont dépréciation	(24 653,5)	(23 391,1)

3.5. ECHEANCES DES CREANCES

en kilos euros

	A moins d'un an	A plus d'un an	Total 2019
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations (note 3.3)			
Prêts (note 3.3)	169,4	922,6	1 092,0
Autres immobilisations financières (note 3.3)	155,1	678,4	833,5
Valeurs brutes	324,5	1601,0	1 925,5
Créances de l'actif circulant			
Avances et acomptes versés sur commandes	13 717,6	33 183,3	46 900,9
Créances clients et comptes rattachés	702 878,2		702 878,2
Autres créances (note 3.6)	33 310,1		33 310,1
Valeurs brutes	748 732,1	34 357,1	783 089,2

3.6. AUTRES CREANCES ET CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Autres créances

en kilos euros

Valeurs brutes	2019	2018
Créances sociales	221,8	98,2
Créances fiscales	14 042,3	6 432,2
Compte courant intégration fiscale	8 876,8	14 674,7
Fournisseurs débiteurs	8 785,2	4 015,2
Divers	1 384,1	589,9
Total	33 310,1	25 810,2

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 1 469,6 K€ au 31 décembre 2019 (8 912,8 K€ au 31 décembre 2018).

3.7. CAPITAUX PROPRES

	<i>en kilos euros</i>						
	31/12/2018	Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	Dividendes versés	Apports	Autres	31/12/2019
Capital	28 016,6						28 016,6
Prime liées au capital social	7 796,3						7 796,3
Ecart de réévaluation	369,1						369,1
Réserves légales	2 801,7						2 801,7
Report à nouveau	20,5	-3 441,4					-3 421,0
Autres réserves	54 873,4						54 873,4
Résultat de l'exercice	-3 441,4	3 441,4	24 824,7				24 825
Subventions d'investissement	934,0					179,3	1 113,3
Provisions réglementées	6 503,3					1 034,4	7 537,7
Total	97 873,4	0,0	24 824,7	0,0	0,0	1 213,7	123 911,8

Le capital social de la Société s'élève à 28 016,6 K€ au 31 décembre 2019.

Il est divisé en 1.867.776 actions de 15€ de valeur nominale, détenu en totalité par la société Renault Trucks SAS.

L'associé unique, le 30 Juin 2020 statuant sur les comptes de l'exercice 2019, a décidé d'affecter le bénéfice de l'exercice au poste «Report à nouveau» à hauteur de 3 441,4 K€ et au poste «Autres réserves» à hauteur de 21 383,2 K€.

Les provisions réglementées comprennent des amortissements dérogatoires à hauteur de 7 537,7 K€.

3.8. PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET ASSIMILES

	<i>en kilos euros</i>					
	31/12/2018	Dotations	Utilisations	Reprises sans objet	Autres	31/12/2019
Engagements retraite	10 281,40	1 579,9	(682,7)			11 453,7
Médaille du travail	617,00	353,0	(30,0)			665,0
Total	10 898,40	1 932,9	(712,7)	-	-	12 118,7
						net
dont dotations/reprises(-) exploitation (note 4.2)		1 932,9	(712,7)			1 220,3
dont dotations/reprises(-) exceptionnelles		0,0	0			0,0

Les provisions constituées au titre des engagements de retraite et assimilés comprennent l'indemnité de départ à la retraite et les indemnités versées lors des remises de médailles du travail.

Les écarts actuariels non encore reconnus sont présentés en augmentation de la provision et s'élèvent à 3 990,00 K€ au 31 décembre 2019 (3 657,2 K€ au 31 décembre 2018 en diminution).

La part du coût des services passés non encore enregistrée en charges est présentée en diminution de la provision et s'élève à 134 K€ au 31 décembre 2019 (259,1 K€ au 31 décembre 2018).

Les principales hypothèses retenues pour l'évaluation de la provision pour engagements de retraite sont les suivantes :

	2019	2018
- âge de départ à la retraite	de 62 à 64 ans*	de 62 à 64 ans*
- évolution des coûts salariaux	3,00 %	3,00 %
- actualisation financière	1,10 %	2,00 %
- table de mortalité	TH-TF 00-02	TH-TF 00-02
- taux de charges sociales si départ à l'initiative du salarié	de 39,90% à 41,66% *	de 39,90% à 41,66% *

* en fonction du statut et/ou de l'année de naissance

Le taux de rotation utilisé reflète l'expérience de l'entreprise en matière de démissions.

Les autres mouvements de la provision pour indemnité de départ à la retraite se décomposent comme suit :

coût des services rendus au cours de l'exercice :	K€ (1342,0)
coût financier :	K€ (275,0)
montants réglés :	K€ 683
amortissement des écarts actuariels :	K€ (467)
amortissement du coût des services passés :	K€ (134)
Retraitement corridor	K€ 0

Soit une variation nette de 1535 K€

3.9. AUTRES PROVISIONS

en kiloes euros

	31/12/2018	Apports	Dotations	Utilisations	31/12/2019
Garantie (note 2.9)	4 346,8		1 576,0		5 922,8
Risques clients/fournisseurs	9 109,1		2 749,3	(4 280,5)	7 577,9
Risque de change	1,0			(1,0)	
Restructuration					
Contentieux sociaux	917,0		-212,0		705,0
Risques de change (note 2.6)					
Situations nettes négatives des filiales (note 2.3)					
Provision sur immobilisations (note 2.2)					
Litiges (note 2.9)					
Environnement					
Total	14 373,9	0,0	4 113,3	(4 281,54)	14 205,7
					net
dont dotations/reprises(-) exploitation (note 4.2)			4 113,3		4 113,3
dont dotations/reprises(-) financières (note 4.5)				(4 281,54)	(4 281,54)
dont dotations/reprises(-) exceptionnelles (note 4.7)					
dont (dotations)/reprises sur impôts					

- La provision risque clients/fournisseurs comprend une provision pour perte à terminaison à hauteur de 7 577,9 K€.
- La provision pour contentieux sociaux correspond à des départs de personnel pour 705 K€.

3.10. DETTES

en kiloes euros

	2019	2018
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	417,2	263,2
Emprunts et dettes financières divers	119 255,4	3 799,3
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	527 577,1	419 435,8
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	151 837,5	86 771,1
Dettes fiscales et sociales	94 706,1	70 769,4
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 215,1	805,7
Autres dettes	24 342,9	11 297,5
Produits constatés d'avance	20 152,8	21 503,6
Total	939 504,3	614 645,6

Les emprunts et dettes financières divers sont composés principalement d'avances de l'Etat pour 2 639,5 K€ et du compte bancaire BNP 115 846,7 K€ (3 799,3 K€ au 31 décembre 2018),

Les dettes fiscales et sociales s'élèvent à 94 706,1 K€ au 31 décembre 2019 et se décomposent en dettes envers le personnel au titre des rémunérations et indemnités dues 11 042,7 K€ (8 722,8 K€ au 31 décembre 2018), dettes envers les organismes sociaux 6 398,6 K€ (5 970,1 K€ au 31 décembre 2018) et dettes fiscales 77 264,8 K€ (56 076,3 K€ au 31 décembre 2018).

Les autres dettes sont composées d'avoir clients à établir et pénalités (17 051,6 K€ au 31 décembre 2019 contre 7 624,5 K€ au 31 décembre 2018) essentiellement relatifs à des pénalités de retard et à des révisions de prix. Les commissions à accorder s'élèvent à 5 515,4 K€ (2 948,1 K€ au 31 décembre 2018), les commissions à payer s'élèvent à 1 362,3 K€ (148,6 K€ au 31 décembre 2018) et les comptes clients créditeurs s'élèvent à 205,7 K€ contre 202,4 K€ au 31 décembre 2018.

Les produits constatés d'avance concernent notamment du chiffre d'affaires constaté à l'avancement.

3.11. ECHEANCES DETTES

	- 1 an	+ 1 an et - 5 ans	+ 5 ans	Total 2019
Emprunts et dettes auprès des étab.	417,2			417,2
Emprunts et dettes financières divers	119 255,4			119 255,4
Avances et acomptes reçus	393 247,2	133 379,5	950,4	527 577,1
Dettes fournisseurs et comptes ratt.	151 837,5			151 837,5
Dettes fiscales & sociales	94 706,1			94 706,1
Dettes sur immobilisations	1 215,1			1 215,1
Autres dettes	24 342,9			24 342,9
Produits constatés d'avance	20 152,8			20 152,8
Total	688 318,3	134 779,5	950,4	939 504,3

3.12. ETAT DES POSTES D'ACTIF ET DE PASSIF CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

Les entreprises liées sont les sociétés qui entrent dans le périmètre de consolidation par intégration globale du groupe AB Volvo.

en kilos euros

	2019	2018
A C T I F		
Participations	62 992,9	62 992,9
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Clients et comptes rattachés	3 909,7	5 753,4
Autres créances	9 053,9	14 674,7
Banque	1 381,3	11 345,7
P A S S I F		
Emprunts et dettes financières diverses	116 615,9	642,9
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31 173	22 657
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	102,9	

3.13. CHARGES A PAYER

en kilos euros

	Montant
Dettes fournisseurs et comptes ratt.	54 204,7
Dettes fiscales & sociales	13 591,4
Dettes sur immobilisations	287,7
Autres dettes	5 515,4
	73 599,2

3.14. PRODUIT A RECEVOIR

en kilos euros

	Montant
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	586 881,0
Autres créances	8 465,2
	595 346,2

3.15. TRESORERIE NETTE

en kilos euros

	2019	2018
Dettes financières à court terme (note 3.11)	119 672,6	2 662
Disponibilités	20 749,0	11 749,3
Total	140 421,6	9 087

La position de trésorerie nette est débitrice de 140 421,6 K€ au 31 décembre 2019 contre une position débitrice de 9 087 K€ au 31 décembre 2018.

Les disponibilités sont composées de dépôts bancaires auprès d'établissements financiers.

IV. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1. CHIFFRES D'AFFAIRES NET

Chiffres d'affaires par principale zone géographique

en kilos euros

	2019	2018
France	289 354,8	217 626,1
Union européenne	3 723,4	8 002,1
Reste de l'Europe		
Afrique	20 757,8	59 201,4
Amérique	4 575,5	12 056,6
Océanie	70,7	581,5
Asie	243 210,5	121 848,3
Total	561 692,7	419 316,0

4.2. (DOTATIONS)/REPRISES SUR DEPRECIATIONS ET PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES D'EXPLOITATION

en kilos euros

	2019	2018
Dotations et reprises aux dépréciations sur actif circulant	1 262	677
Dotations et reprises (-) aux autres provisions (note 3.9)	(167,2)	7 391
Dotations et reprises(-) sur provisions engagements de retraites (note 3.8)	1 220	(864,5)
Total Dotations / Reprises(-) sur provisions et dépréciations sur actif circulant	2 315	7 204
Transferts de charges d'exploitation		(36,9)

4.3. ETAT DES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION CONCERNANT LES ENTREPRISES ET PARTIES LIEES

Le chiffre d'affaires réalisé avec les entreprises liées représente environ 2,66 % du chiffre d'affaires de la Société (6,3 % au 31 décembre 2018). Les achats réalisés avec les entreprises liées représentent environ 35,87 % des achats de la Société (55,16 % au 31 décembre 2018).

Il n'y a pas eu de transactions avec les parties liées au cours de l'exercice qui n'ont pas été conclues aux conditions normales de marché.

4.4. AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

en kilos euros

	2019	2018
Achats	18 382,4	12 815,2
Services extérieurs	150 850,1	143 270,5
<i>dont études et recherches</i>	88 850,1	91 299,1
Autres services extérieurs	67 600,0	51 186,1
Total	236 832,5	207 271,8

4.5. RESULTAT FINANCIER

en kilos euros

	2019	2018
Dividendes reçus de participations		
(Dotations) / Reprises dépréciation immobilisations financières (note 3.3)		
(Dotations) / Reprises provision risques de change (note 3.9)	1	61
(Dotations) / Reprises provision situation nette négative (note 3.9)		
Intérêts sur prêts accordés à des sociétés non financières	(172,4)	(218,8)
Intérêts nets sur cash pool	(319,8)	(4,98)
Intérêts sur créances commerciales	516,6	255
Différence nette de change	61	53,2
Autres	162	(16,8)
Total	248,9	128,1

4.6. ETAT DES PRINCIPAUX PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

Les entreprises liées sont les sociétés qui entrent dans le périmètre de consolidation par intégration globale du groupe AB Volvo.

en kilos euros

	2019	2018
(Dotations) / Reprises dépréciation immobilisations financières (note 3.3) (Dotations) / Reprises provision situations nettes négatives (note 3.9)		
Intérêts nets sur cash pool (note 4.5)	(319,8)	(4,98)
Intérêts sur prêts accordés à des sociétés non financières (note 4.5)		
Total	(319,8)	(5,0)

4.7. RESULTAT EXCEPTIONNEL

en kilos euros

	2019	2018
Coûts liés au Plan de Dispense d'Activité net de reprise de provision (note 3.9)		
(Dotations) / Reprises sur provisions réglementées (note 3.7) (Dotations) / Reprises exceptionnelles sur autres provisions (note 3.9) et dépréciations	(1 034,4)	(337,3)
Plus et moins-values nettes sur cession d'immobilisations incorporelles (note 3.1)		
Plus et moins-values nettes sur cession d'immobilisations corporelles (note 3.2)	(9,2)	76
Plus et moins-values nettes sur cession d'immobilisations financières (note 3.3)		
Pénalités de retard	(17 504,1)	(3 697,4)
Divers charges et produits exceptionnels	(475,3)	(55,9)
Total	(19 023,1)	(4 015,0)

4.8. IMPOT SUR LES BENEFICES

Depuis l'exercice 2010, la Société est intégrée fiscalement au sein du groupe dont Volvo Holding France SAS est la société-mère. La Société se trouve dans une situation identique à celle qui aurait été la sienne si elle avait été imposée séparément.

La charge nette d'impôt se décompose de la manière suivante :

	<i>en kilos euros</i>	
	2019	2018
Impôts sur les sociétés	(7 243,7)	60
Crédits d'impôts	4 578,1	3 612,3
Total	-2 665,5	3 672,0

La ventilation de la charge nette d'impôt entre le résultat courant et le résultat exceptionnel s'analyse de la manière suivante :

	<i>en kilos euros</i>		
	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Résultat Courant (yc participation)	46 513	2 666	43 848
Résultat exceptionnel	(19 023,1)		(19 023,1)
Total	27 490	2 666	24 825

La situation fiscale latente résulte :

- Des décalages dans le temps entre la comptabilisation de certains produits et charges et leur incorporation dans le résultat fiscal ;
- Des impôts à payer sur des éléments qui, en raison des dispositions fiscales particulières, n'ont pas encore été soumis à l'impôt sur les sociétés.

Elle s'analyse comme suit :

	<i>en kiloes euros</i>	
	2019	2018
Impôts latents sur différences temporaires et reports déficitaires - actif	8 063,9	8 872,6
Impôts latents sur provisions règlementées - passif	(2 413,5)	(2 239,1)
Total	6 450,4	6 633,5

Les impôts latents sont évalués au dernier taux d'impôt en vigueur.

4.9. INTERESSEMENT

Un intéressement a été comptabilisé sur l'année 2019 sur la base de l'operating income consolidé de la société. Le versement de l'intéressement est conditionné à un accord qui stipule que le résultat fiscal consolidé doit être positif. Compte tenu du résultat fiscal positif, l'intéressement sera versé pour l'année 2019 au regard des accords entérinés au niveau de l'UES.

V. ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.1. AUTRES ENGAGEMENTS

	<i>en kiloes euros</i>	
	2019	2018
Engagements donnés		
Cautions, avals et garanties donnés	161 638	156 494

La loi 2014-288 du 5 mars 2014 a supprimé le droit individuel à la formation (DIF) pour le remplacer par le compte personnel formation (CPF) au 1^{er} janvier 2015. De ce fait la Société n'a plus d'engagement vis-à-vis des salariés.

5.2. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Eléments au 31 décembre 2019								
	Capital	Autres capitaux propres	% détention du capital	Valeur comptable des titres détenus		CAMT dernier en clos	Résultat dernier en clos	Dividendes encaissés
				Brute	Nette			
Filiales (part >= 50%)								
Auverland General Defense SAS	3 541	4 811	100	62 993	62 993	-	203	-

ARQUUS SAS
Annexe
Exercice clos le 31 décembre 2019

La société détient également des participations dans les sociétés suivantes :

- SOFEMA à hauteur de 4%
- ODAS à hauteur de 2%

La société SOFRESA dont Arquus ex Renault Trucks Defense détenait 1,98% du capital a été liquidée.

VI. AUTRES INFORMATIONS

6.1. IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE

Les comptes individuels de la Société (préparés selon les normes IFRS), sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de la société AB Volvo, sise en Suède.

6.2. EFFECTIF MENSUEL MOYEN

	2019	2018
Cadres	367	341
Employés, techniciens et agents de maîtrise	272	241
Agents de production	224	203
Total	863	785

6.3. Impacts COVID 19

Les circonstances inédites de la crise sanitaire du Covid-19 que nous traversons actuellement correspondent, de manière générale, à un évènement de force majeure (extérieur, imprévisible et irrésistible) et ARQUUS en subit les terribles conséquences, comme un grand nombre d'acteurs économiques et industriels. ARQUUS s'étant toutefois engagée à maintenir ses activités prioritaires, en soutien des opérations militaires extérieures et de sécurité civile décidées par l'Etat.

Le 17 mars, il a été décidé de cesser les activités sur l'ensemble de nos sites et de geler ou de stopper certains contrats de personnel temporaires (intérimaires ou consultants). A compter de début avril, reprise progressive de l'activité sur les sites dans les différents secteurs de l'entreprise, à noter que début juin quasiment l'ensemble du personnel d'Arquus avait repris l'exercice de son activité.

D'autre part, nous avons reçu de la part du Ministère du Travail les notifications de décision d'autorisation au titre d'une allocation partielle pour l'ensemble de nos sites.

Page 24 sur 25

Nous avons également mené des actions pour limiter les sorties de cash pendant la période du COVID, formulations de demandes de report d'échéances de paiement auprès des organismes sociaux et fiscaux de diverses cotisations et émission de demandes de remboursement de crédit de TVA et de crédit d'impôt recherche, en plus des actions de réduction des charges (sous traitance, achat, investissements, ...).

La continuité de l'exploitation n'est pas remise en cause.

Certificate Of Completion

Envelope Id: 5ADF035EB9084CB89EFAB2C3AF585A73
 Subject: Please DocuSign: RCA ARQUUS 2019.pdf
 Source Envelope:
 Document Pages: 31 Signatures: 1
 Certificate Pages: 2 Initials: 0
 AutoNav: Enabled
 Enveloped Stamping: Disabled
 Time Zone: (UTC+01:00) Brussels, Copenhagen, Madrid, Paris

Status: Completed

Envelope Originator:
 Isabelle Launey-Peltier
 6 place de la Pyramide
 Paris-la-Défense Cedex, Ile-de-France 92908

IP Address: 163.116.163.120

Record Tracking

Status: Original Holder: Isabelle Launey-Peltier
 6/12/2020 4:19:47 PM

Location: DocuSign

Signer Events

GUINOT Alain

Partner
 Deloitte France Audit
 Security Level: Email, Account Authentication (None), Digital Certificate

Signature Provider Details:

Signature Type: IDnow GmbH Video Ident for QES (Client ID: 432b0d94-c7e1-443b-8811-b0e336bb0b0a)
 Signature Issuer: IDnow GmbH Video Ident for QES (Client ID: 432b0d94-c7e1-443b-8811-b0e336bb0b0a)
 Correlation Identifiers:
 QSE-PWYQA

Electronic Record and Signature Disclosure:
 Not Offered via DocuSign

Signature

Signature Adoption: Uploaded Signature Image
 Using IP Address: 163.116.163.139

Signature Provider Location: <https://authentication.idnow.de/docusign/requests/signature>

Timestamp

Sent: 6/12/2020 4:23:22 PM
 Viewed: 6/12/2020 5:37:00 PM
 Signed: 6/12/2020 5:38:38 PM

In Person Signer Events

Signature

Timestamp

Editor Delivery Events

Status

Timestamp

Agent Delivery Events

Status

Timestamp

Intermediary Delivery Events

Status

Timestamp

Certified Delivery Events

Status

Timestamp

Carbon Copy Events

Status

Timestamp

Witness Events

Signature

Timestamp

Notary Events

Signature

Timestamp

Envelope Summary Events

Status

Timestamps

Envelope Sent	Hashed/Encrypted	6/12/2020 4:23:22 PM
Certified Delivered	Security Checked	6/12/2020 5:37:01 PM
Signing Complete	Security Checked	6/12/2020 5:38:39 PM
Completed	Security Checked	6/12/2020 5:38:39 PM



Payment Events

Status

Timestamps



Opent



ARQUUS SAS
Société par Actions Simplifiée
(à associé Unique)
au capital de 28.016.640 euros
Siège social : 15bis Allée des Marronniers
78000 VERSAILLES
662 043 405 RCS Versailles

COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2019

Le 11 juin 2020,
Le Président, E. LEVACHER

Page 1 sur 25



E. Levacher

ARQUUS

Société par actions simplifiée

15 Bis Allée des Marronniers

78000 VERSAILLES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Certifié conforme



21/9/20

Emmanuel Lebacher
Président

ARQUUS

Société par actions simplifiée

15 Bis Allée des Marronniers

78000 VERSAILLES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'associé unique de la société ARQUUS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ARQUUS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le président le 8 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Société par actions simplifiée au capital de 2 188 160 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles
572 028 041 RCS Nanterre
TVA : FR 02 572 028 041

Une entité du réseau Deloitte

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président arrêté le 8 juin 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'associé unique appelé à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 12 juin 2020

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Alain GUINOT